

ASPECTS PRATIQUES



Voici quelques éléments, bien concrets, à prendre en compte pour faciliter la participation des personnes en situation et favoriser leur engagement.

LE MOMENT

Quand on vit en situation de pauvreté, le quotidien est souvent occupé par la survie. C'est pourquoi il faut tenir compte des contraintes liées à cette situation particulière, comme les fins et les débuts de mois pour les personnes assistées sociales, les horaires de distribution des banques alimentaires et du transport en commun, etc.

LES FRAIS DE PARTICIPATION

Couvrir toutes les dépenses (transport, repas gardiennage, etc.) liées à une activité ou une action. Rembourser la personne ou lui offrir des services peut faire la différence entre participer ou ne pas participer. Pour le transport, on peut payer les frais d'autobus ou de taxi ou encore organiser du covoiturage. Pour les repas, on peut servir un buffet ; et pour le gardiennage, assurer un service de garde sur place. Il faut parfois prévoir le remboursement, puisque la personne pourrait ne pas avoir suffisamment d'argent le jour de l'activité pour engager une dépense, si minime soit-elle. Voir, par exemple, à payer à la fin d'une rencontre le coût des billets d'autobus pour la prochaine rencontre. Les personnes ne diront pas nécessairement de quoi elles ont besoin pour pouvoir participer. D'où l'importance de préciser à l'avance ce qui sera fourni et de demander ce qui devrait être pris en compte.

LE MATÉRIEL PARFOIS NÉCESSAIRE À LA PARTICIPATION

Penser à remettre aux personnes en situation de pauvreté un crayon et du papier pour qu'elles puissent prendre des notes durant une rencontre. Si la rencontre se déroule en ligne, s'assurer que les personnes ont accès à un ordinateur ou une tablette électronique ainsi qu'à une connexion Internet. Si elles n'en ont pas, on peut leur prêter le matériel nécessaire, en s'assurant au préalable qu'elles savent comment l'utiliser, ou encore les recevoir dans les locaux de l'organisation. Aussi, ne pas oublier que certaines personnes ne sont pas joignables par courriel ni présentes sur les médias sociaux — le téléphone et la poste sont alors les moyens de communication à privilégier.

LE LIEU

Celui-ci doit être facilement accessible et accueillant.

